

République française
Département de
l'Essonne

SYNDICAT MIXTE FERMÉ EAU DU SUD FRANCILIEN

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Séance en date du vendredi 19 juin 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le vendredi 19 juin, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien, dûment et régulièrement convoqué le jour de la convocation, s'est assemblé en son siège sis à l'hôtel d'agglomération de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, situé à Évry-Courcouronnes, dans la salle des assemblées, sous la présidence de son président, M. François DUROVRAY.

Étaient présents

Nombre de membres
composant le comité
syndical :
8

Représentant la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

M. Michel BISSON, M. Jacky BORTOLI, titulaires ;
Pierre PROT, M. Philippe RIO, suppléants ;

Nombre de délégués
présents ou
représentés lors de la
séance :

Représentant la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val-de-Seine
MM. François DUROVRAY, Romain COLAS, titulaires ;

Début de séance : 8

Représentant l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre
Mme Stéphanie DAUMIN, M. Alexis TEILLET, titulaires ;

Fin de séance : 8

Représentant la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération
M. Frédéric PETITTA, M. Sylvain TANGUY, titulaires ;
Mme Charlène BADINA, suppléante

Délibération n° DEL_2026_22

Objet : Budget du Syndicat Mixte Fermé Eau du Sud Francilien – Exercice 2025 – Affectation du résultat

Séance du comité syndical en date du 19 juin 2026

Délibération n°DEL_2026_22

Objet : Budget du Syndicat Mixte Fermé Eau du Sud Francilien – Exercice 2025 – Affectation du résultat

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte financier unique dressé conjointement par Monsieur François DUROVRAY, Président du syndicat mixte fermé Eau du Sud Francilien, et par le service de gestion comptable d'Évry-Courcouronnes,

Sur proposition du Président,

Le comité du syndicat mixte fermé eau du sud francilien,

Après en avoir délibéré,

Constatant le résultat suivant :

- Un déficit de la section d'investissement pour un montant de – 20 982,06 €,
- Un excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 772 790,56 €,
- Un solde des restes à réaliser pour un montant de – 339 119,70 €.

Exercice 2025	Réalisations de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultats cumulés de l'exercice	Restes à réaliser de l'exercice N-1	Résultat net
Exploitation					
recettes	35 118 488,06 €	125 529,43 €	35 244 017,49 €		
dépenses	34 471 226,93 €	- €	34 471 226,93 €		
Résultat d'exploitation	647 261,13 €	125 529,43 €	772 790,56 €	- €	772 790,56 €
Investissement					
recettes	300 279,72 €	- €	300 279,72 €	- €	
dépenses	321 261,78 €	- €	321 261,78 €	339 119,70 €	
Besoin de financement (Si -)	- 20 982,06 €	- €	- 20 982,06 €	- 339 119,70 €	- 360 101,76 €
Résultat net					412 688,80 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation au budget supplémentaire 2026 du déficit de la section d'investissement reporté pour un montant de 20 982,06 € au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

Le besoin de financement atteint 360 101,76 €.

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- 360 101,76 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,
- 412 688,80 € au compte 002 « excédent d'exploitation reporté ».

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à ce dossier.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

VOTE

NPPV	0
Absentions	0
Suffrage exprimés	8
Majorité absolue	5
Votre POUR	8
VOTE CONTRE	0


Le Président,
François DUROVRAY

Acte transmis à la préfecture de l'Essonne le - 2 JUIL. 2026
Publié le 26 JUIL. 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif. La saisine du tribunal peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Séance du comité syndical en date du 19 juin 2026

Note de synthèse n°7

Objet : Budget du Syndicat Mixte Fermé Eau du Sud Francilien - Exercice 2025 - Affectation du résultat 2025

La détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte financier unique.

Le résultat positif de la section de fonctionnement doit être affecté :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au budget en tenant compte des restes à réaliser de la seule section d'investissement,
- pour le solde et selon le choix de l'assemblée délibérante, au compte de reports à nouveau créditeur R002 et/ou au compte d'affectation en réserve 1068.

Les résultats du compte financier unique, tels qu'approuvés ce jour, sont les suivants :

- Un déficit de la section d'investissement pour un montant de - 20 982,06 €,
- Un excédent de la section de fonctionnement pour un montant de + 772 790,56 €,
- Un solde des restes à réaliser pour un montant de - 339 119,70 €.

Exercice 2025	Réalisations de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultats cumulés de l'exercice	Restes à réaliser de l'exercice N-1	Résultat net
<u>Exploitation</u>					
recettes	35 118 488,06 €	125 529,43 €	35 244 017,49 €		
dépenses	34 471 226,93 €	- €	34 471 226,93 €		
Résultat d'exploitation	647 261,13 €	125 529,43 €	772 790,56 €	- €	772 790,56 €
<u>Investissement</u>					
recettes	300 279,72 €	- €	300 279,72 €	- €	
dépenses	321 261,78 €	- €	321 261,78 €	339 119,70 €	
Besoin de financement (Si-)	- 20 982,06 €	- €	- 20 982,06 €	- 339 119,70 €	- 360 101,76 €
Résultat net					412 688,80 €

Il est proposé d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

- Affectation au budget supplémentaire 2026 du déficit de la section d'investissement reporté pour un montant de 20 982,06 € au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

Le besoin de financement atteint 360 101,76 €.

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- 360 101,76 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,
- 412 688,80 € au compte 002 « excédent d'exploitation reporté ».

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.